Hoerdt, le 11 février 2020

COMMUNE DE Hoerdt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FEVRIER 2020 A LA MAIRIE A 20 HEURES

* * *

Date de la convocation : 6 février 2020 *transmise le : 6 février 2020*

Membres élus : 27 *en fonction : 25* *présents : 22*

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire de Hoerdt.

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Christiane WOLFHUGEL, Jean-Pierre HIRLEMANN, Nadia STOLL, René WOLFHUGEL, Marie GEISSLER, Didier KLEIN, Yolande TAESCH, Roland SCHURR, Florence NOBLET, Doris PFLUMIO, Daniel MISCHLER, Andrée FRITZ, Jacky WOLFF, Valérie MISCHLER, Laurent WAEFFLER, Caroline MAECHLING, Emmanuel DOLLINGER, Nathalie GRATHWOHL, Christiane SAEMANN, Thierry RIEDINGER, Grégory GANTER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :

Madame Michèle RUDOLF,
Messieurs Maurice DONTENVILLE et Claude RIEDINGER.

Membre absent non excusé :
/

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2019.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Energie : attribution des marchés gaz et électricité.
6. Modification n°3 du PLU : approbation d'un avenant.
7. Assistance à maîtrise d'ouvrage : autorisation générale.
8. Vérification et maintenance des installations de chauffage : attribution du marché.
9. Attributions de subventions.
10. CCBZ : attribution d'un fond de concours concernant les travaux d'investissement en électricité.
11. Révision des comptes de l'association Les Lutins.
12. Attribution d'une subvention à l'association Les Lutins.
13. Fixation de l'indemnité de conseil du comptable public.
14. Fixation du montant du loyer du logement de la mairie.
15. Décisions modificatives.
16. Dépôt de plainte, action en justice et autorisation d'ester en justice.
17. Protection fonctionnelle : octroi du bénéfice aux élus.
18. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour relatifs à :

- l'approbation d'un avenant au marché relatif à la réhabilitation de la brasserie,
- l'attribution de principe d'une subvention au centre culturel.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Caroline MAECHLING est élue secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

17/12/2019	Monsieur le Maire et Monsieur René WOLFHUGEL ont participé à la réunion de présentation des travaux des fossés en présence de nombreux riverains.
18/12/2019	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de la fête de Noël organisée à la maison de retraite.
03/01/2020	Vœux du Maire au Conseil Municipal et au personnel communal.
07/01/2020	Commission fêtes et cérémonies.
10/01/2020	Vœux du Maire aux nouveaux arrivants et aux forces vives.
12/01/2020	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale du cyclo club de Hoerdt.
14/01/2020	Madame Nadia STOLL a représenté la commune lors du conseil de vie sociale à la maison de retraite.
16/01/2020	Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN ont participé à la réunion de présentation des travaux rues de Geudertheim et Bietlenheim
17/01/2020	Monsieur le Maire, Madame Nadia STOLL, ont représenté la commune lors de l'Assemblée Générale de l'association de pêche à Hoerdt.
17/01/2020	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale de l'association de pêche de Hoerdt.
21/12/2019	Monsieur le Maire a représenté la commune lors du traditionnel concert de Noël de l'Harmonie de Hoerdt en l'église protestante.
22/01/2020	Madame Nadia STOLL et Monsieur Didier KLEIN ont représenté la commune lors du Conseil d'Administration de l'association Les Lutins.
30/01/2020	Bureau de l'association foncière.
30/01/2020	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale du syndicat des producteurs de fruits de Hoerdt.
30/01/2020	Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN a représenté la commune lors de l'organisation d'une visite technique et de sécurité de la zone industrielle.
02/02/2020	Monsieur le Maire a représenté la commune lors du traditionnel concert de l'Harmonie de Hoerdt au centre culturel.
03/02/2020	Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN et Monsieur René WOLFHUGEL ont participé à la réunion de sécurité du carnaval 2020.
03/02/2020	Monsieur le Maire a participé à la soirée organisée par le comité d'organisation du Sparichel run au centre culturel.
04/02/2020	Madame Nadia STOLL et Marie GEISSLER ont représenté la commune lors du Conseil d'Administration du collège.
08/02/2020	Monsieur le Maire a participé à la soirée organisée par le comité de l'association CS Race team au centre culturel afin de fêter le titre de vice-champion de France 2019 en FSBK Superbike de Clément STOLL.

4/ RAPPORTS DES COMMISSIONS

Présentation des travaux des commissions municipales.

Arrivée de Madame Doris PFLUMIO.

5/ ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES LUTINS

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une avance sur subvention à l'association Les Lutins, pour un montant de 120 000,00 €.

Les associations peuvent, en effet, demander une avance sur le versement de leur subvention. Celle-ci doit alors faire l'objet d'un accord de la collectivité délibérante.

Les collectivités sont ainsi libres de décider le versement d'une subvention, soit totalement, soit partiellement.

L'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales établit en effet que « le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » et l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet, si le budget n'a pas été adopté au 1er janvier, de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Toute avance sur subvention pour l'exercice en cours doit être versée avant le 31 mars de chaque année et, pour en bénéficier, l'association doit simplement en faire la demande auprès du service gestionnaire, ce qui a été fait.

L'avance de subvention n'est pas une avance de trésorerie

L'avance de subvention est simplement le règlement, en avance, d'une partie de la subvention accordée à l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une avance sur subvention à l'association Les Lutins pour un montant de 120 000,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut, un Adjoint au Maire, à entreprendre le démarches nécessaires au versement de l'avance.

Adopté à l'unanimité.

6/ ACHATS DE TERRAINS

a/ Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'achat d'une parcelle, selon procès-verbal d'arpentage provisoire, cadastrée section 8 n° (1)/60 d'une superficie de 0 are 28 centiares issu de la parcelle cadastrée section 8 n° 174/60 située sur le ban de la commune de Hoerdt d'une superficie de 0 are 69 centiares, pour l'euro symbolique, et de l'autoriser ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'acte d'achat à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'acheter la parcelle cadastrée :

selon procès-verbal d'arpentage provisoire, section 8 n° (1)/60 d'une superficie de 0 are 28 centiares issu de la parcelle cadastrée section 8 n° 174/60 située sur le ban de la commune de Hoerdt d'une superficie de 0 are 69 centiares, pour l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'acte d'achat à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

b/ Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'achat d'une parcelle cadastrée section 52 n° 05 située sur le ban de la commune de Hoerdt d'une superficie de 3 ares 98 centiares pour un montant de 2 500,00 € et de l'autoriser ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'acte d'achat à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'acheter la parcelle cadastrée :

section 52 n° 05 située sur le ban de la commune de Hoerdt d'une superficie de 3 ares 98 centiares pour un montant de 2 500,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'acte d'achat à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

c/ Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'achat de deux parcelles, selon procès-verbal d'arpentage provisoire, cadastrées :

- section 11 n° (112 (b) d'une superficie de 0 are 18 centiares,
- section 11 n° (113 (d) d'une superficie de 0 are 25 centiares,

pour l'euro symbolique, et de l'autoriser ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'acte d'achat à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'acheter les parcelles cadastrées :

- section 11 n° (112 (b) d'une superficie de 0 are 18 centiares,
- section 11 n° (113 (d) d'une superficie de 0 are 25 centiares,

pour l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'acte d'achat à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

7/ REHABILITATION DE L'ANCIENNE BRASSERIE « A LA COURONNE » : APPROBATIONS D'UN AVENANT

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°1 en plus-value au lot n°12 « MIB - mobilier – agencement – faux plafonds – bardage bois » pour un montant de 1 955,00 € HT, correspondant à la fourniture et la pose de deux sorties pour la tireuse à bière au niveau du bar de la brasserie.

Montant initial du marché	227 018,31 € HT
Montant de l'avenant n°1	1 955,00 € HT
Nouveau montant du marché	228 973,31 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant n°1, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020.

Adopté à l'unanimité.

8/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

✧ ***Centre culturel***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au centre culturel pour un montant de 1 400,00 € dans le cadre de l'organisation du carnaval des enfants.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission finances du 11 février 2020,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser, sur le principe, une subvention au centre culturel pour un montant de 1 400,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

Adopté à l'unanimité.

18/ DIVERS

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- 48 rue des Erables,
- 26 rue de la Tour,
- 56 rue de la République,
- 4 rue Derrière l'église,
- 1B rue des Aulnes,
- 25 rue de la République,
- 12 rue des Peupliers,

- 5 rue de l'Industrie,
- Auf das Oberried.

- Inauguration de la maison des arts et du patrimoine

Monsieur le Maire tient à remercier tous ceux qui ont participé et organisé l'inauguration de la maison des arts et du patrimoine qui s'est très bien passée.

Plus de 1 000 personnes ont été recensées durant les deux journées portes ouvertes.

Quelques améliorations devront être apportées, notamment :

- le fonctionnement des portes d'entrée (signalétique + dispositif de sécurité)
- la pose de signalisation pour la petite salle de projection Heyler
- l'installation d'une table à langer dans les toilettes
- la mise à disposition de tables pliantes et à roulettes au niveau de la salle de conférence
- l'installation d'un totem afin de matérialiser la maison des arts et du patrimoine
- la pose de deux racks à vélos au niveau de la brasserie et du musée
- l'installation de cendriers et de poubelles à l'extérieur

Monsieur le Maire indique que la salle de conférence sera gérée par la mairie et qu'elle est prioritairement destinée à l'exploitation de la maison des arts et du patrimoine, notamment du musée.

Les associations locales pourront également en bénéficier.

Deux demandes ont d'ailleurs été adressées en mairie par les associations UNC et UNIAT.

Madame Christiane WOLFHUGEL tient à remercier tous les acteurs de ce beau projet, qui vise à tisser du lien social et à générer des rencontres.

Monsieur le Maire indique qu'il faut désormais faire vivre ce projet et invite tous ceux qui le souhaitent à rejoindre l'association partenaire de la commune pour participer activement à son développement. Monsieur le Maire rappelle que ce n'est que le commencement d'une belle aventure humaine.

- Conseil Municipal

Mardi 10 mars 2020 à 20 h (DOB + CA 2019).
Vendredi 20 mars 2020 à 20 h (installation).
Mardi 31 mars 2020 à 20 h.
Mardi 28 avril 2020 à 20 h (budget 2020).

- Commissions municipales

Commission Information Communication le 27 février 2020 à 20 heures.
Commission des finances le 3 mars 2020 à 20 heures.

- Manifestations

Samedi 15 février 2020 : Bal du carnaval pompiers (centre culturel).
Samedi 15 février 2020 : Artistes au presbytère.
Jeudi 20 février 2020 : Carnaval du club du temps libre (centre culturel).
Samedi 22 février 2020 : Disco du carnaval (centre culturel).
Dimanche 23 février 2020 : Carnaval des enfants (centre culturel).
Lundi 24 février 2020 : Soirée carnavalesque (centre culturel).
Mardi 25 février 2020 : Cavalcade carnavalesque (Association Herrefasenacht).
Mardi 25 février 2020 : Après-midi dansante (centre culturel).
Jeudi 27 février 2020 : Spectacle de marionnettes à l'école Im Leh « A perdre ses plumes ».

Dimanche 1er mars 2020 : Salon philatélique (centre culturel).
Vendredi 6 mars 2020 : Soirée Wetz Owe (club du temps libre).
Dimanche 8 mars 2020 : Bric-à-Brac.
Dimanche 8 mars 2020 : Courses PMH Trot à l'hippodrome.

Fin de la séance à 21 h.